

SITE CLASSE au titre de l'article L 341-2 du code de l'environnement



Roches du Ham, à Condésur-Vire

Décision : Arrêté ministériel

Date : 22/07/1914 Code : 50015

Emprise du site

Limite communale

Limite de division cadastrale

Limite de parcelle

Bâtiment

Sources:
IGN BD Parcellaire 2017
IGN Fond Raster (WMS)
DREAL-NORMANDIE
Production:

Le 20/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

60 m

0 30 I I



